

Brèves

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1416

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284666>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BRÈVES

Christiane Langenberger Solitude amère

Démission de Jean-Pascal Delamuraz, contraint de céder sa place au Conseil fédéral pour des raisons de santé: Christiane Langenberger, Vaudoise, radicale, actuellement conseillère nationale, parfaitement bilingue, intéressée par les questions économiques, aurait été la candidate idéale pour lui succéder, dans un souci bien compris du respect de la parité entre femmes et hommes. Pourtant, elle a renoncé à poser sa candidature.

Non, ce n'est pas le radical valaisan Pascal Couchepin, qualifié depuis toujours de «dauphin naturel» de Jean-Pascal Delamuraz, qui lui a fait peur, explique-t-elle, mais bien l'absence générale de soutien qu'elle a ressentie, à peine avait-elle exprimé quelque hésitation à l'idée de se lancer dans la course.

Le canton de Vaud n'était pas prêt à parrainer une candidature féminine, juge-t-elle maintenant, à tête plus reposée, après l'effervescence causée par cette démission annoncée en pleine session parlementaire extraordinaire au mois de janvier. Il n'y a pas eu de véritable élan dans le canton pour la soutenir, poursuit-elle.

Durant la session de janvier, se souvient-elle, elle a participé, seule représentante de son parti, à une réunion de femmes parlementaires au sujet de l'assurance maternité. «Alors que la séance touchait à sa fin, Christiane Brunner, conseillère aux Etats socialiste genevoise, me demande où j'en suis. C'est alors que se lance un mouvement des participantes - socialistes, écologistes, démocrates-chrétiennes - pour soutenir ma candidature».

Christiane Langenberger fait part de cet appui aux femmes radicales qui tiennent séance le lendemain. «Si les femmes socialistes te poussent, nous sommes derrière toi, s'écrient-elles, et nous convoquons d'urgence une conférence de presse.»

Entre-temps, la Vaudoise, à l'écoute des médias qui, dit-elle, ont interprété ses hésitations comme un refus, éprouve une certaine angoisse. Elle se confie

à sa collègue de parti, la Zurichoise Lili Nabholz, réputée pour ses convictions féministes. Pour s'entendre dire qu'une bonne partie des parlementaires radicaux, président et secrétaire général en tête, roulent pour Pascal Couchepin, afin de faire obstacle aux manœuvres de la droite dure pour évincer le Valaisan jugé «trop à l'écoute de la gauche».

«J'ai compris alors que j'étais totalement seule et que les socialistes pourraient bien finir par me laisser tomber parce que je combats l'initiative pour la protection génétique».

Elle en tire une leçon pour les femmes qui poseront leur candidature dans le futur. «C'est un travail de longue haleine». Elle en veut pour preuve que le candidat valaisan a su s'entourer de conseillers capables et qu'il a défini son programme depuis longtemps. **Anne-Marie Ley**

Dernière minute

Coup de théâtre, le 26 février: Christiane Langenberger annonce qu'elle pose tout de même sa candidature au Conseil fédéral. «Parce que, explique-t-elle, entre-temps, une véritable lame de fond, féminine, s'est déclenchée pour me soutenir, que j'estime qu'au seuil du XXI^e siècle, il aurait été impossible de ne pas présenter une femme au Conseil fédéral et que je sens que les Vaudois veulent maintenant saisir la chance de placer une Vaudoise au gouvernement».

(aml)

Assurance maternité: nouvelle votation à l'horizon!

Le financement de l'assurance maternité demeure plus que jamais le principal obstacle à sa réalisation. Et c'est en juin que se prendront les premières options vers une nouvelle consultation populaire, si le Conseil des Etats suit la proposition de sa commission de sécurité sociale. Celle-ci a dégagé un consensus pour asseoir le financement de l'assurance maternité sur la création d'un fonds commun maternité-allocations pour perte de gain alimenté par un prélèvement supplémentaire de 0,25% de TVA qui représenterait quelque 500 millions de francs. Ce qui suppose l'aval du peuple et des cantons, puisque la modification du taux de la Taxe sur la valeur ajoutée figure dans la Constitution fédérale. La

commission s'aligne par ailleurs sur les propositions du Conseil fédéral relatives aux prestations de l'assurance maternité, approuvées en juin 1997. Soit une assurance perte de gain pour les salariées (80% du dernier revenu pendant 14 semaines, avec plafond à 97'200 francs de revenu annuel,) et le versement d'une allocation à toutes les femmes à revenus modestes (prestation complète de 3980 francs jusqu'à un revenu annuel de 35'820 francs, allant en diminuant pour un revenu qui ne devra pas dépasser 71'640 francs par an). Mais la commission prend ses distances par rapport au prélèvement de 0,2% sur les salaires préconisé par le Conseil fédéral. Demeure en réserve une proposition démocrate-chrétienne d'obliger les employeurs à prendre en charge la perte de gain de leurs salariées pendant huit semaines à partir de la 3^e année de service, le solde étant pris en charge par les APG.

Reste à voir si les femmes arriveront à se mettre d'accord entre elles pour accélérer la réalisation d'une promesse donnée par l'électorat mâle en 1945, par exemple en évitant l'écueil d'une votation populaire sur l'augmentation de cette TVA, laquelle suscite par ailleurs bien d'autres convoitises. Il suffit de penser au financement des NLFA (Nouvelles liaisons ferroviaires à travers les Alpes).

(aml)

Mille adresses pour les femmes en Suisse

C'est le cadeau offert par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes pour marquer le dixième anniversaire de sa création: un répertoire d'adresses qui met l'accent sur les offres de conseil et d'information destinées aux femmes pour la Suisse en général et les cantons en particulier. Le tout classé sous dix-huit rubriques thématiques qui permettent à celles et ceux qui le consultent d'aller droit au but, tant à l'aide d'une table des matières détaillée que d'un ingénieux index de mots-clés. A noter plus particulièrement, à l'enseigne de la solidarité entre femmes, le chapitre 8 qui fournit une liste des réseaux qui ont été mis en place en Suisse. L'atout de cet outil de références, réalisé dans les trois langues officielles, est qu'il est gratuit et qu'il suffit de

le commander par écrit à l'OCFIM (Office central fédéral des imprimés et du matériel) 3000 Berne, sous le numéro 301.907 dfi. **(aml)**

Féminisation de la Constitution: la vigilance est de mise

Deux Constitutions fédérales pour la Suisse, l'une en allemand où les femmes occupent la même place que les hommes, l'autre en français et en italien où les femmes n'existent que sous forme de note en bas de page! Cette vision aussi cauchemardesque que ridicule est en train de s'estomper. Le Conseil des Etats a accepté de confier à la commission de rédaction de la Constitution le mandat d'étudier des formulations sexuellement neutres, par exemple en remplaçant le terme d'homme par celui d'être humain, en recherchant des formulations collectives telles que le monde du travail, voire même en mentionnant nommément femmes et hommes en leur qualité de citoyens et citoyennes ou travailleuses et travailleuses. En mars, c'est le Conseil national qui débattrà de la visibilité des femmes latines dans ce texte fondamental. Se profile néanmoins à l'horizon de cette mise à jour de la Constitution pour le 150^e anniversaire de la Confédération le formidable affrontement sur un deuxième volet de cet ouvrage, celui des droits populaires, qui pourrait soit tout compromettre, soit tout retarder. **(aml)**

Pipilotti: Monsieur ou Madame?

Pipilotti Rist, lors de la conférence de presse d'Expo 2001 a changé le titre de l'Expo, parce que Expo «01, c'est plus vite dit, parce que ce sera la première exposition nationale du deuxième millénaire et, enfin, parce que ce sera la première exposition nationale depuis que les femmes ont le droit de vote! Par ailleurs, Pipilotti Rist, habillée en homme pour répondre à toutes les critiques entendues ces derniers mois qui mettaient en doute la capacité des femmes à organiser une expo nationale, a répondu à un Massimo Lorenzi quelque peu interloqué, qu'elle tenait à être appelée Monsieur le directeur artistique: preuve qu'elle est une championne de la provocation!